



Allocution de Monsieur Boubekour Benbouzid
Ministre de l'Education Nationale (Algérie)
devant la 34^e session de la Conférence Générale de l'Unesco

Paris 20 Octobre 2007

**Monsieur le Président de la Conférence générale,
Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Monsieur le Directeur général de l'Unesco,
Excellences, mesdames et messieurs,**

C'est avec un plaisir renouvelé que je me présente une nouvelle fois devant vous pour vous dire combien mon pays, l'Algérie, est plus que jamais solidaire des nobles missions que mène l'Unesco dans toutes les parties du monde.

Je saisis cette occasion pour présenter toutes mes félicitations à son excellence Monsieur George ANASTASSOPOULOS, pour son élection à la présidence de la 34^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO, comme je ne manquerai pas de remercier Monsieur Musa Bin Jaafar Bin HASSAN, pour le rôle actif qu'il a joué en tant que Président de la précédente conférence générale.

Je salue également le retour de Singapour et l'adhésion du Monténégro à notre Organisation.

Mesdames et Messieurs,

A l'aube d'un nouveau siècle dont tout indique qu'il sera chargé de périls pour une humanité diversement inspirée face aux changements trop rapides qui affectent notre monde, chacun de nous perçoit bien aujourd'hui combien les responsabilités de l'Unesco sont appelées à être plus nombreuses et sans doute aussi plus complexes. L'enjeu de l'équation – on l'aura compris – est désormais stratégique. Aussi faudra-t-il sans plus tarder nous résoudre à prospecter les différentes variables liées aux formidables défis qui nous interpellent afin que nous puissions, dans un même élan de volonté solidaire, collectivement imaginer les moyens susceptibles d'être mis en œuvre pour offrir aux populations les plus déshéritées du monde quelque motif d'espérance en une vie meilleure.

Je dois à ce sujet remercier monsieur Köchiro Matsuura, directeur général de l'Unesco, pour avoir su définir et ordonnancer ces nouveaux défis et les traduire en plans d'action stratégiques. Cet effort aura pour le moins permis un recentrage utile des missions emblématiques de notre organisation.

De même dois-je rendre hommage à sa clairvoyance en ce qui concerne tout particulièrement sa ferme volonté de faire de l'Unesco un espace universel de promotion de la diversité culturelle et religieuse. N'est – ce pas lui qui, au plus fort des thèses augurant d'un « choc » inévitable des cultures et civilisations, eut la sagesse de déclarer ici même que la diversité culturelle représentait le « patrimoine commun de

l'humanité » et qu'en tant que tel, celui - ci pouvait fonctionner comme un formidable rempart contre les violences – réelles et symboliques - véhiculées par le nouveau monde ? Se peut - il aussi qu'il ait eu raison de déclarer que parmi les innombrables avantages de la diversité culturelle, il y a le fait que celle - ci pouvait servir à « humaniser la mondialisation ».

Mesdames, Messieurs,

Bien qu'il ait dû faire face à de nombreuses et parfois tragiques vicissitudes du temps historique mon pays, l'Algérie, s'enorgueillit aujourd'hui de compter parmi les pays arabes et musulmans où le taux d'alphabétisation de ses populations est l'un des plus significatifs. La parité sexuelle y est scrupuleusement observée de même que les disparités inévitables entre les villes et les campagnes sont désormais en passe d'être totalement résorbées. C'est ainsi que pour cette année scolaire, 25000 établissements auront reçu plus de 8 millions d'élèves encadrés par pas moins de 400000 enseignants. Ailleurs, c'est un million d'étudiants qui sont absorbés par plus de 100 établissements universitaires, cependant que 600000 stagiaires en formation professionnelle occupent 683 établissements dans diverses spécialités.

Le constat est-on le voit bien – pour le moins prométhéen. Il n'empêche !

Les limites objectives de notre système éducatif ayant cependant apparues au grand jour, l'Etat algérien s'est résolu dès l'année 2003 à engager une vaste réforme de son système d'éducation et de formation.

C'est d'ailleurs le chef de l'Etat lui-même, qui fut l'initiateur de cette importante action de réforme en décidant, au mois de Mai de l'an 2000, de l'installation d'une Commission nationale de réforme du système éducatif rassemblant des spécialistes d'horizons divers et de sensibilités politiques différentes.

Chacun d'entre nous sait que l'évaluation des résultats d'une réforme en matière d'éducation et de formation est une entreprise longue et difficile. Pourtant, la mise en œuvre des premières actions de refondation du système éducatif national paraît déjà porteuse de promesses multiples : recyclage des enseignants à travers une politique soutenue de formation continue des formateurs, refonte intégrale des programmes et des manuels scolaires, généralisation progressive des TICE dans les établissements scolaires, ouverture accrue sur les langues étrangères à partir de la troisième année du cycle fondamental et renforcement corrélatif des *humanités* dans l'ensemble des cursus de formation : la philosophie, l'éducation civique et la formation généralisée aux catégories de la citoyenneté moderne telles que l'éducation aux questions environnementales, à la culture des droits de l'homme et à la

démocratie sont devenues, mesdames et messieurs, une réalité palpable dans le système éducatif algérien.

L'Unesco aura apportée à la mise en œuvre de la stratégie de réforme une aide précieuse. C'est en effet à travers un programme ambitieux et inédit dans le monde arabe que l'appui de l'Unesco à la réforme du système éducatif (programme PARE), a pu nous permettre de concrétiser une multitude de composantes inscrites dans le processus de refonte par l'envoi notamment d'experts hautement qualifiés pour animer des séminaires et des ateliers de formation, et par le financement partiel de l'ensemble des opérations de réforme par le gouvernement ami du Japon que je tiens à remercier de nouveau ici.

Le succès de cette coopération entre l'Algérie et l'Unesco fut d'ailleurs unanimement salué pour son exemplarité. Je ne voudrais pour preuve de celui-ci que la détermination des principaux acteurs du PARE à voir ce programme de coopération prolongé d'une nouvelle période de trois ans, période nécessaire au parachèvement du processus national de réforme de l'éducation. Et c'est ainsi que le PARE II vient de voir le jour dans le cadre d'un nouveau protocole d'accord entre l'Algérie et l'Unesco.

Outre monsieur le directeur général qui a depuis longtemps gagné la reconnaissance du gouvernement algérien, permettez-moi donc, mesdames et messieurs, d'adresser à ce sujet et ici même mes vifs remerciements à la fondation du **cheikh El-Jaber Bin Aissa** et au **gouvernement du Japon** pour leur apport financier en faveur de ce nouveau programme.

Mesdames, messieurs,

Paul Valéry disait que la fonction essentielle de l'homme est celle de construire de l'avenir. Posons-nous alors la question : quel pourrait bien être l'avenir du genre humain si, inconscients des périls qui menacent aujourd'hui notre monde nous décidions, par paresse intellectuelle ou par simple confort politique, d'en ignorer la gravité en faisant comme si ces menaces n'étaient rien d'autre qu'une vue de l'esprit ? Que, par exemple, les dangers qui pèsent sur notre environnement seraient sans effet sur l'avenir de l'écosystème mondial, que le terrorisme qui a tant frappé mon pays et tant d'autres aujourd'hui résulterait non pas d'une forme *sui generis* d'anomie à l'échelle planétaire mais, plus prosaïquement, d'un simple défaut de gouvernance n'affectant alors et en définitive que les pays retardataires prédestinés à en subir la folie meurtrière ? Ou que même l'obligation morale faite aux Etats de ratifier la Convention internationale relative à la protection du patrimoine culturel et immatériel - convention dont l'Algérie eut l'honneur d'abriter au mois de Novembre 2006 la première réunion du comité

intergouvernemental – ne présente aucun caractère d'urgence au motif inavoué que, dans un monde dominé par l'obsession de la praxis économique, l'immatérialité d'une chose – c'est-à-dire la chose culturelle – ne représente plus, dans l'échelle des valeurs marchandes, qu'un intérêt subsidiaire ?

Serait-ce alors les signes précurseurs d'un appauvrissement de la pensée humaine ou, plus simplement, la manifestation d'une vision de plus en plus ethno centrée du monde ?

Pour avoir été le premier pays à ratifier la Convention relative à la protection du patrimoine culturel et immatériel, l'Algérie souhaite tout naturellement voir l'ensemble des Etats membres suivre son exemple. Le fait est que la préservation du patrimoine immatériel inscrit une exigence essentielle du temps historique : n'est – elle pas appelée à rendre pérenne en la partageant la mémoire des cultures et civilisations humaines ?

Mesdames, messieurs,

L'histoire nous renseigne amplement sur l'aptitude naturelle de l'Algérie à faire face à l'adversité. Ne fut – elle pas, tout récemment encore, le premier pays du Maghreb à subir l'effet dévastateur de l'instrumentalisation politique du religieux ? Aujourd'hui encore et sans doute suite à ce que le sociologue Max Weber appelait le « désenchantement du monde », voilà que tout se passe comme si le terrorisme semblait vouloir se mondialiser en parallèle d'une mondialisation économique féroce et dont nombre d'analystes pensent qu'elle est appelée à faire plus de perdants que de gagnants.

Dans cette hypothèse dramatique, n'est-il pas venu le temps de marquer une sorte de pause épistémologique ? Pour réfléchir, par exemple, et sous le haut patronage de l'Unesco, aux moyens méthodologiques de définition des facteurs autres qu'économiques qui font prospérer, un peu partout dans le monde, les conduites nihilistes des jeunes parmi lesquelles, précisément, le terrorisme à prétention religieuse ? N'est – ce pas là une piste de travail utile dont l'Unesco pourrait avantageusement prendre la direction ?

Dans le même locus, n'est-il pas possible de considérer que la stigmatisation récurrente des différences culturelles et religieuses entre le Nord et le Sud de la planète a pu conduire, au bout du compte, à une sorte de « barricadement » culturel des cultures autochtones et à un rejet corrélatif des normes et valeurs occidentales dont celle, emblématique, de la notion de démocratie ? Se peut-il que nous soyons finalement en présence d'un problème éminemment sociologique « d'acculturation antagoniste » et sur lequel l'Unesco pourrait, là aussi, engager une réflexion pluridisciplinaire utile ?

Ce sont quelques directions de travail rapidement formulées et que j'ai voulu, mesdames et messieurs, soumettre à votre bienveillante attention.

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'écouter et souhaite plein succès à nos travaux.

Pr. Boubekeur Benbouzid